

Ci-après dénommé(s) « le Mandant »

Le Mandant et **le Mandataire** étant ci-après conjointement dénommés « les parties ».

DÉCLARATION PRÉALABLE :

Le Mandant a conclu le renouvellement d'un bail commercial portant sur les locaux désignés à l'article 2 avec le propriétaire : choix